



FICHE DE SIGNALEMENT

(Convention partenariale BTP)

Cette fiche de signalement de chantier a été réalisée dans le cadre de la convention de lutte contre le travail illégal, signée par les CAPEB, la DIRECCTE et le Procureur de la République. Son traitement est anonyme et servira à la CAPEB, dans sa mission de communication d'informations aux services concernés, après enquête, à accentuer sa lutte effective et ainsi tenir son rôle d'acteur économique et syndical.

DATE DU SIGNALEMENT :

DESCRIPTION DES FAITS

Vous n'êtes pas tenu de renseigner toutes les rubriques, mais toute précision apportée sera utile au traitement de l'affaire.

Identification de l'entreprise si possible

▶ Raison sociale :

▶ Corps d'état :

▶ Adresse :

▶ Téléphone :

Qu'avez-vous observé ?

▶ Qu'est ce qui vous semble anormal ? :

▶ Adresse du chantier :

▶ Véhicules :

▶ Salariés :

▶ Nature des travaux :

▶ Durée prévisible du chantier :

▶ Informations libres complémentaires :

**A retourner
à votre CAPEB
départementale**

